



Fondation du Camp des Milles

CONVENTION

Relative à une subvention d'investissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour des travaux concernant la création de nouveaux espaces muséographiques et le renforcement de l'accueil des publics

SELON DELIBERATION N°

DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU 24/10/2019

Entre :

La Métropole Aix-Marseille-Provence,

sise 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille , représentée par le Vice-Président délégué à la Culture et aux équipements culturels, Monsieur Daniel Gagnon

Désignée sous le terme « **La Métropole** », d'une part.

et,

L'Association «Fondation du Camp des Milles» Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 40, chemin de la Badesse-C5 50642- 13547 Aix-en-Provence cedex 4 ; N° SIRET : 513 626 713 00012 ; Code APE : 9103Z ; représentée par son Président Alain CHOURAQUI ;

Désignée sous le terme «**l'association**», d'autre part,

Il est convenu ce qui suit ;

PRÉAMBULE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire démontrant ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle avec des opérations accessibles au plus grand nombre.

Par la présente convention, la Métropole Aix-Marseille-Provence manifeste :

- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations œuvrant dans le domaine de la culture sur le territoire métropolitain, en cohérence avec les orientations de la politique culturelle métropolitaine.
- Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence

«**l'association**» a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence pour obtenir une subvention d'investissement pour travaux afin de développer les ressources pédagogiques présentes au sein du Site-mémorial.

Il s'agit pour «**l'association**» de procéder à **la création de nouveaux espaces muséographiques et le renforcement de l'accueil des publics.**

Le coût global de cette opération est estimé à **578 344,26 TTC** (annexe jointe).

ARTICLE 2 : Montant de l'aide de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à verser à «**l'association**» sous forme d'une subvention d'investissement (N° GU 2019_01351) une aide de 121 838, 48€ correspondant à 21,07 % du coût des travaux estimés à 578 344,26€ TTC.

La répartition des financements est la suivante :

Montant total des travaux	578 344,26 € TTC	%
Etat- Préfecture 13	53 933,44 €	9,32%
Etat – DRAC	63 223,60 €	10,93%
Conseil Régional PACA	121 838,48 €	21,07%
Conseil Départemental 13	121 838,48 €	21,07%
Métropole Aix-Marseille – Territoire Du Pays d'Aix	121 838,48 €	21,07%
Fondation du Patrimoine	63 223,60 €	10,93%
Autofinancement	32 448,18 €	5,61%

A titre d'information, pour l'exercice 2019 la Fondation du camp des Milles a déposé un dossier de demande de subvention en fonctionnement et sollicite la Direction de la Culture du Territoire du Pays d'Aix (CT2) pour un montant de 100 000 € (GU 2019_00470).

D'autre part, la Fondation du Camp des Milles a déposé un dossier de demande de subvention en fonctionnement sollicitant le Territoire Marseille Provence (CT1) pour un montant de 100 000 € (GU N°2019_00469).

ARTICLE 3 : Fixation du montant définitif de l'aide

L'aide de la Métropole Aix-Marseille-Provence n'est pas actualisable et ne saura, en aucun cas, excéder le montant fixé à l'article 2.

Si le montant des acquisitions varie à la baisse, le montant de l'aide versée est recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées, selon le pourcentage que la subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente dans le financement des acquisitions.

(Article 11.4.4 du Règlement Budgétaire et Financier adopté par la délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016).

ARTICLE 4 : Obligations incombant à «l'association»

«l'association» s'engage à ce que les travaux soient effectués au plus tard dans les deux ans qui suivent la notification de la présente convention.

En cas de non-réalisation des travaux, dans les délais prévus par la présente convention, la Métropole Aix-Marseille-Provence émettra un titre de recettes correspondant à l'aide financière versée, à l'encontre de «l'association».

«l'association» s'engage à signaler dans toutes les publications qui en font mention, l'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le financement de la réalisation, objet de la présente convention, et selon les modalités arrêtées avec la Direction de la Communication de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

ARTICLE 5 : Modalités de versement

Les versements de la Métropole Aix-Marseille-Provence à «l'association» interviendront selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte représentant 50% du montant accordé après signature de la convention, sur production d'un plan d'investissement signé par le Président ou le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention accompagné des devis.

- versement du solde, après réalisation des travaux sur production des pièces suivantes :

- un décompte général des travaux certifié conforme et signé par le Président ou le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention, accompagné des factures correspondantes
- un plan de financement définitif.

ARTICLE 6 : Durée et modification de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, à compter de sa signature.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

Fait à Marseille, en trois exemplaires

Le

POUR LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Le vice-président délégué à la culture et aux
équipements culturels

Daniel GAGNON

Délibération n°
de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 24/10/2019

LE PRÉSIDENT DE

LA FONDATION DU CAMP DES MILLES

Alain CHOURAQUI

Tampon de l'association obligatoire

Projets d'investissements 2019

1- Renforcement de l'accueil des publics scolaires et adultes

Chaque année la Fondation du Camp des Milles engage d'important travaux d'aménagement intérieur et extérieur destinés à améliorer les conditions d'accueil des publics scolaires et adultes ainsi que les conditions de travail des salariés et des personnels mis à disposition.

Afin de faire face à l'augmentation constante des publics scolaires accueillis sur le Site-mémorial (+40% entre 2016 et 2017) et de veiller à la fois à la qualité de l'accueil des publics mais aussi à l'environnement de travail des salariés, de nouveaux travaux doivent être réalisés dès 2018.

- **Aménagement des espaces extérieurs**
 - Réfection du parking visiteurs sud par la mise en place de remblais stabilisé et compacté : 11 240 € HT/TTC
 - Aménagement esplanade entrée (sortie PCS) : 10 610,89 € HT/TTC
 - Fabrication d'abris de stockage pour sacs scolaires : 16 028 € HT/TTC
 - Apposition de signalétiques extérieures : 20 000 € HT/TTC
 - Accès des personnes à mobilité réduite entre le PC et le Site-mémorial : 41 550 € HT/TTC
- **Aménagement des espaces intérieurs**
 - Fabrication de nouveaux coffres pour rangements : 2 240 € HT/TTC
 - Aménagement espace cafétéria (meubles de stockage) : 2 295,50 € HT/TTC
 - Installation d'une CTA dans les locaux administratifs : 18 425,75 € HT/TTC
 - Aménagement et équipement de l'auditorium : 4 485,60 € HT/TTC
 - Aménagement des vestiaires, achats de casiers scolaires : 1 291,68 € HT/TTC
 - Restructuration des bureaux du personnel suite à la création des salles d'ateliers : 39 367,20 € HT/TTC
 - Création d'une salle de pause pour les médiateurs et d'un bureau pour les délégués du personnel : 3.800 € HT/TTC
 - Remise en état de la pompe à chaleur bâtiment B : 10 359,60 € HT/TTC

Coût prévisionnel HT : 185 226,26 €

Coût prévisionnel TTC : 185 226,26 €

FONDATION DU CAMP DES MILLES
MEMOIRE ET EDUCATION
Chemin de la Badesse - CS 50642
13547 AIX EN PROVENCE Cedex 4
Tél : 04 42 39 17 11 / Fax : 04 42 24 34 66
www.campdesmilles.org

2- Création de nouveaux espaces muséographiques

A. « Fenêtre sur Auschwitz »

L'objectif est de donner la possibilité aux visiteurs du Site-Mémorial de découvrir la destination finale des déportés du Camp des Milles : Auschwitz-Birkenau, au travers de la création d'un espace muséographique dédié : « Fenêtre sur Auschwitz ».

Le commissariat de l'exposition serait confié au musée Auschwitz-Birkenau et devrait permettre à nos visiteurs de découvrir l'histoire d'Auschwitz-Birkenau et son fonctionnement ainsi que le site tel qu'il est aujourd'hui.

L'implantation de cette muséographie est prévue au sein du wagon souvenir implanté au cœur du Site-Mémorial du Camp des Milles. Les éléments muséographiques devront pouvoir être déplaçables.

Le Conseil scientifique de la Fondation aura en charge la validation du cahier des charges.

- Restauration du wagon
- Aménagement muséographique (panneaux, objets, multimédia, espaces paysagés, raccordement électrique...)

Coût prévisionnel HT : 77 000 €

Coût prévisionnel TTC : 77 000 €

B. La salle des artistes

Depuis la construction du parcours muséographique du Site-mémorial du Camp des Milles, une niche au sein du volet historique présente des reprographies de plusieurs œuvres réalisées par des artistes durant leur internement au camp. La Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation a réussi à rassembler en quelques années plusieurs dizaines d'œuvres d'artistes internés, célèbres ou inconnus mais qui ne peuvent être présentées au public à ce jour faute d'espace d'exposition adapté.

Dès l'origine du projet, et afin de rendre incontournable la découverte des œuvres originales, il a été décidé de trouver un emplacement dédié pour la réalisation de cet approfondissement muséographique rassemblant ainsi toutes les œuvres en un même lieu. Le projet s'est donc orienté vers l'intégration de cet espace au sein même du parcours muséographique visité par l'ensemble du public, scolaires et adultes, et plus précisément dans le prolongement de l'actuelle niche sur le Régime de Vichy dans l'atrium longeant la salle des presses.

Pour ce faire, les deux niches contiguës, celle des reprographies des œuvres et celle sur le Régime de Vichy, doivent être interverties dans le parcours muséographique ; l'ancienne niche sur le Régime de Vichy devenant alors une salle présentant la diversité de la création artistique (avec reprographies d'œuvres) ouverte sur le nouvel espace muséal de plus de 140 m² initialement destinée à l'exposition des œuvres d'artistes internés.

Par ce nouvel aménagement, les œuvres originales deviennent des pièces centrales du parcours de visite permettant aux visiteurs adultes de les découvrir dans cet espace construit spécifiquement pour l'exposition d'œuvres (température, luminosité, humidité...) mais également permettant aux publics scolaires de faire un focus plus important sur l'histoire et l'analyse de ces créations artistiques devenant ainsi un pilier central du travail de mémoire.

En parallèle des demandes de subventions d'investissement auprès des partenaires traditionnels et devant l'ampleur de cet investissement, un dossier a été déposé auprès de la Fondation pour le Patrimoine afin de « mécéner » une partie de l'opération.

Fournisseurs	Descriptif	Prix HT/TTC
	MACONNERIE GROS ŒUVRE	30 000 €
	CHARPENTE, COUVERTURE	62 500 €
	CLOISON, ISOLATION, DOUBLAGE ET FAUX PLAFOND	17 400 €
	SERRURERIE	43 500 €
	PEINTURE	3 480 €
	COURANTS FORT-FAIBLE	22 500 €
	CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION	72 000 €
	EQUIPEMENTS	12 000 €
	CT, CSPS, SSI	24 000 €
Maîtrise d'œuvre, coordination		28 738 €
TOTAL		316 118 €

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET :

TOTAL	578 344,26 €
Etat – préfecture 13	53 933,44 €
Etat - DRAC	63 223,60 €
Conseil régional PACA	121 838,48 €
Conseil départemental 13	121 838,48 €
Métropole Aix-Marseille	121 838,48 €
Fondation du patrimoine	63 223,60 €
Autofinancement	32 448,18 €

FONDATION DU CAMP DES MILLES
MÉMOIRE ET ÉDUCATION
Chemin de la Badesse - CS 50642
13547 AIX EN PROVENCE Cedex 4
Tél : 04 42 39 17 11 / Fax : 04 42 24 34 68
www.campdesmilles.org

www.campdesmilles.org

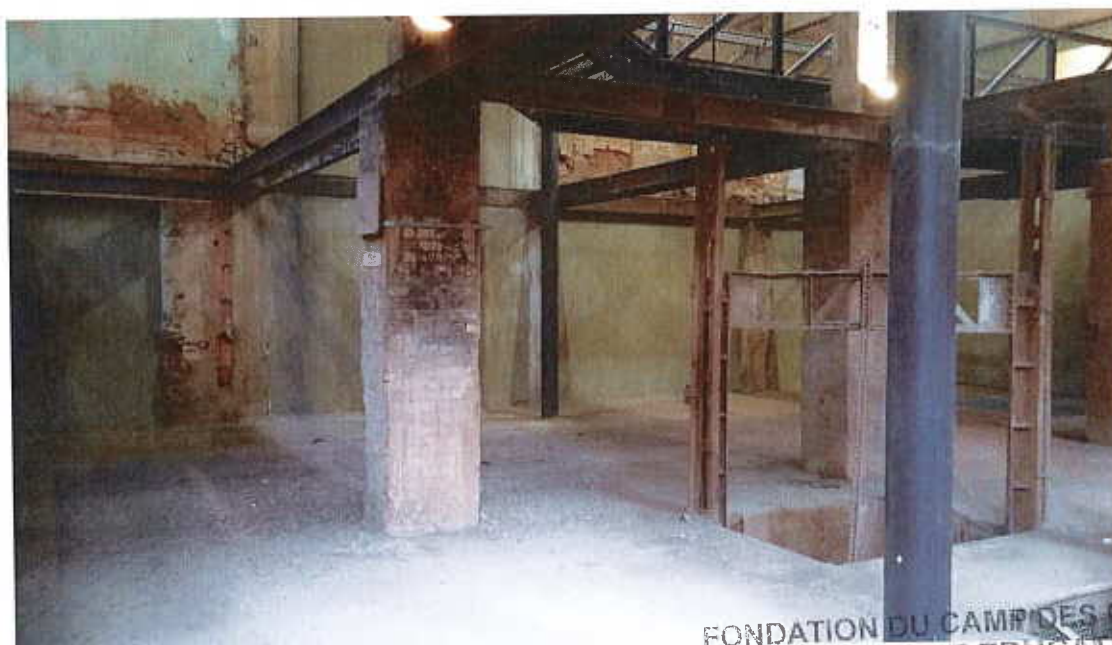
Annexe

Plans et Photos du projet de salle des artistes

Photo 1 : atrium actuel depuis la salle des presses



Photo 2 : atrium actuel depuis la future ouverture de la niche

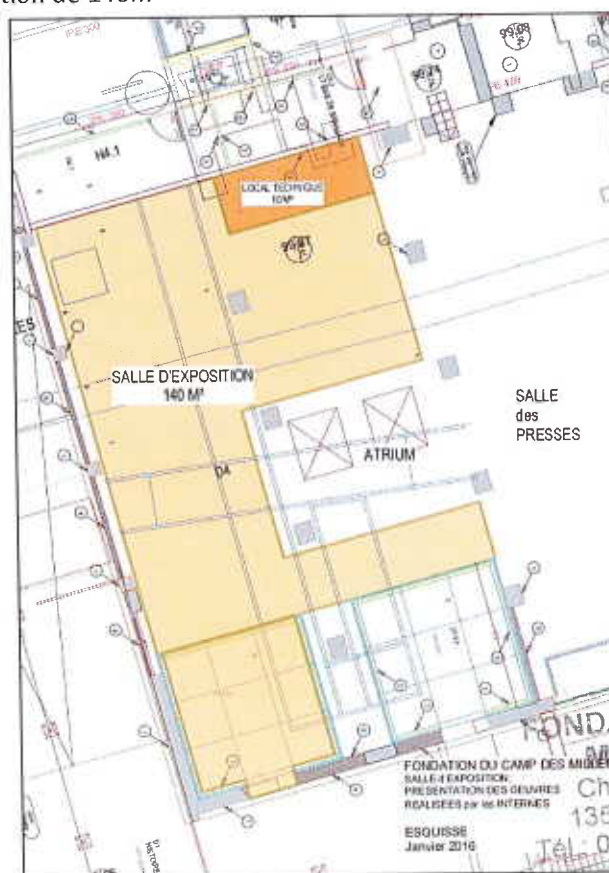


FONDATION DU CAMP DES MILLES
MÉMOIRE ET ÉDUCATION
Chemin de la Badesse - CS 50642
13547 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4
Tél : 04 42 39 17 11 / Fax : 04 42 24 34 68
www.campdesmilles.org

Photo 3 : mur d'ouverture pour accès à la nouvelle salle d'exposition depuis niche muséographique



Plan de la salle d'exposition de 140m²



FONDATION DU CAMP DES MILLES
MÉMOIRE ET ÉDUCATION
Chemin de la Badesse - CS 50642
13547 AIX EN PROVENCE Cedex 4
Tél : 04 42 39 17 11 / Fax : 04 42 24 34 68
www.campdesmilles.org

www.campdesmilles.org

Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation - 40, chemin de la Badesse - CS 50642 - 13547 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4 - FRANCE - Tél. : + 33 (0)4 42 39 17 11 - Siret : 513 626 713 00012

Reconnue d'utilité publique

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019